



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	9
Nombre de votants	39
Date de la convocation	04/09/2025
Certifié exécutoire le	16/09/2025
Date d'affichage	16/09/2025
Envoyé en préfecture le	16/09/2025

*Le quinze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE :** BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François,

CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, GARAIS Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :** LONGUET Jean-François, ENSERGUEIX Jean-François.

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** GAGE Pascal.

**EXCUSES :** BOUCHOT Estelle (donne procuration à RUAL Bernard), BORT Jean-Pierre (représenté), CHAMPSEIX Serge (donne procuration à BOURROUX François), CHASSEING Daniel (donne procuration à COISSAC Vincent), COUTURAS Alain (donne procuration à CHEYPE Sandrine), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), LE MEUR Marion (donne pouvoir à JARRIGE Didier), MEUNIER Colette (donne procuration à LACHAUD Sylvie), PLAS Marcel (représenté), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à TAVERT Gérard).

**Secrétaire :** COIGNAC Gérard.

**71-2025 Délibération modificative n°1 du budget Zone Activités.**

Dans le cadre de la création de l'entreprise d'Antoine CHAUMEIL sur la zone d'activités de Soudaine-Lavinadière, il convient de procéder au raccordement électrique. Son coût n'ayant pas été budgété lors de la création du budget 2025, il est nécessaire de faire une augmentation de crédit.

De plus, le résultat de clôture de 2024 est de - 3000 €. Il faut donc inscrire cette somme en dépenses de fonctionnement sur le budget 2025 en augmentant les crédits comme indiqué ci-dessous :

**BUGDET ZONE ACTIVITES**

**SECTION de FONCTIONNEMENT :**

Dépenses au compte 002 :	+ 3 000 €
Dépenses au chapitre 011 compte 60612:	+ 6 000 €
Recettes au chapitre 042 compte 71355 :	+ 9 000 €

**SECTION d'INVESTISSEMENT :**

Dépenses au chapitre 040 compte 3555 :	+ 9 000 €
Recettes au chapitre 16 compte 1641 :	+ 9 000 €

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 39 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

- AUTORISE le Président de modifier le budget 2025 selon les augmentations de crédits présentées ci-dessus.

Fait à Treignac le  
Le Président Philippe

